

DÉLIBÉRATIONS

N°17/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE

1 place de la Mairie

86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE

Tel : 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr

Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr



L'an deux mil vingt-quatre, le 21 mars, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 11 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Suffrages exprimés : 7

Vote :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, M. Vincent COISCAUD, Mme Sylvie BAZILLE, M. Thomas LHOMMEAU.

Absents excusés : MM. Hugo ROUSSEL, Éric INGWILLER, Mme Gladys SIRE, M. Vincent BONNIN

Absents non excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier PIN

Vote du taux des impôts 2024

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la Fiscalité Directe Locale (FDL) reçue par le SGC sud vienne pour l'année 2024 ci-dessous.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE		COMMUNE : 052 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE		ARRONDISSEMENT : 86 MONTMORILLON		TRÉSORERIE OU SGC : SGC SUD VIENNE		N° 1259 COM (1) TAUX FDL 2024	
II - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024									
Taxes	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produits référence (col. 4 x col. 2)	Taux votés 2024	Produits attendus (col. 4 x col. 6)		
Taxe foncière bâties (TFB)	686 666	25,57	105,23	720 500	184 232				
Taxe foncière non bâties (TFNB)	172 288	24,12	113,31	179 200	43 223				
Taxe d'habitation (TH)	158 297	15,68	61,76	157 700	24 727				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>				
Total					252 182				
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3)	Taux de majoration votés 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)		
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.									
Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.		Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case			
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité								
Taxe foncière non bâties (TFNB)									
Taxe d'habitation (TH)	252 182								
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)								
III - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024									
TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total	
	0			16 518	0	-1 443	8 211	23 286	
IV - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024									
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	À TEL : 05 49 55 62 00 Le 11 MARS 2024 Pour la Direction des Finances publiques, MYLENE ORANGE-LOUBOUTIN DIRECTEUR DEP. DES FINANCES Le Pour la Préfecture, Le Pour la Commune,				
		23 286							

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

AR Prefecture

086-218600526-20240322-20240322_CT_03-DE
Reçu le 22/03/2024

1/2

Page du registre n°

TAXES	Taux d'imposition 2023 Champagné- Saint-Hilaire	Taux moyens 2023 communal / national	Taux moyens 2023 départemental
Taxe foncière bâtie (TFB)	25,57 %	39,42 %	44,17 %
Taxe foncière non bâties (TFNB)	24,12 %	50,82 %	43,46 %
Taxe d'habitation (TH)	15,68 %	24,45 %	27,82 %

Compte tenu de la diminution de la CAF brute et nette 2022/2023, voir analyse de Mme Isabelle Bailleul ci-dessus, et compte tenu de la CAF prévisionnelle 2024, voir budget, qui est consécutif à l'augmentation des charges (personnel, énergies, assurances, etc.) et des produits qui n'augmentent pas (DGF qui a plutôt tendance à diminuer...), Monsieur le Maire propose une augmentation de 3% sur tous les taux d'imposition (TFB, TFNB, TH).

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 3% par rapport à ceux qui étaient appliqués en 2023, soit pour l'année 2024 :

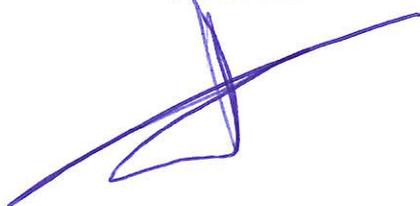
- Taxe foncière bâtie (TFB) : 26,34 %
- Taxe foncière non bâties (TFNB) : 24,84 %
- Taxe d'habitation (TH) : 16,15 %

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- **D'AUGMENTER le taux des impôts 2024 de 3%, et appliquer les taux suivants pour l'année 2024 :**
 - o **Taxe foncière bâtie (TFB) : 26,34 %**
 - o **Taxe foncière non bâties (TFNB) : 24,84 %**
 - o **Taxe d'habitation (TH) : 16,15 %**
- **AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
En mairie, le 21 mars 2024

Le secrétaire de séance,
Olivier PIN



Le Maire,
Gilles BOSSEBOEUF



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Prefecture

086-218600526-20240322-20240322_CT_03-DE
Reçu le 22/03/2024